

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le 29 mars,

Sur convocation du 20 mars 2018, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE CHAPUS s'est réuni à 18h00 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy PROTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. PROTEAU, Mme HUET, Mme FOUCHER, M. GABORIT, Mme MONBEIG, M. RENAUD, Mme AUGEREAU, M. HERISSON, M. LAMBERT, M. JOHANNEL, Mme GUICHETEAU, M. BOMPARD, M. COCCOLLOS, Mme MAUDET, M. ROUSSEAU, Mme BARRAU, M. FORRLER, M. ORTLIEB, M. BOURGAIN

ABSENTS REPRESENTES : M. CRIBIER a donné pouvoir à Mme MONBEIG
Mme MARTIAL a donné pouvoir à Mme AUGEREAU
Mme JOHANNEL a donné pouvoir à Mme HUET
Mme CHAGNON a donné pouvoir à M. FORRLER

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GABORIT

Assistaient également à la réunion : M. LE GOURRIEREC—Directeur Général des Services (DGS), M. AUDEBERT-Directeur des Services Techniques (DST), M. SEVERIN-Responsable finances

M. le Maire remercie Mme MARTIN, Trésorière de Marennes pour sa présence.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2018

M. BOMPARD constate que la question diverse portant sur les ports reste sans réponse.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

01 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

A cet effet, sont détaillés ci-dessous les différentes opérations réalisées par la commune en 2017, portant sur les acquisitions ou cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers décidés lors de précédents conseils municipaux :

ACQUISITIONS

Désignation du bien ou droit réel immobilier	Références cadastrales	Localisation	Vendeur	Nature et date de l'acte	Montant (en euros, y compris frais associés, tels que acte, bornage...)	Finalité de l'acquisition	Date de délibération
Bande de terrains	AA 866	Rue des Fleurs	Consorts RANSON	Acte administratif du 20/11/17	Cession gratuite Frais actes 27 €	Faciliter le fonctionnement du réseau pluvial	12/09/17
Servitude canalisation électrique	AE 80	Route de Daire	Propriété de BON Philippe	Acte administratif du 05/12/17	Constitution de servitudes à titre gratuit	Servitude pour la mise en place d'une caméra de surveillance	16/11/17

CESSIONS

Désignation du bien ou droit réel immobilier	Références cadastrales	Localisation	Acquéreur	Nature et date de l'acte	Montant (en euros, y compris frais associés, tels que acte, bornage...)	Finalité de l'acquisition	Date de délibération
Vente par la commune d'une maison et	AN n° 40 AN n° 43 (BND)	19 Rue du Vieux Port	SCI GRAND-DUPRE	Acte notarié du 11/07/17	160.600 € Diagnostics 490€ bornage 441,60 € et 2	Vente d'un bien communal	14/03/17

Terrain BND					publicités journaux 1.035,04 €		
Terrain	AK n° 117	« Grand Sinche »	BEAUSSE Damien	Acte administratif du 18/12/17	6.000,00 €	Vente d'une bande de terrain	16/11/17

Discussion :

M. ROUSSEAU demande si c'est le vote en conseil municipal ou la signature de l'acte administratif qui fait foi. Mme HUET explique qu'il semblerait que ce soit la signature de l'acte administratif et répond à M. BOMPARD que l'acquisition de la parcelle boisée votée en conseil municipal n'apparaît effectivement pas dans le bilan annuel 2017.

M. BOURGAIN propose que les comptes rendus de commission soient joints aux convocations de conseil municipal pour information aux élus. Mme HUET indique que les deux derniers comptes rendus de la commission finances sont en phase de finalisation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017.

02 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ANNEE 2017

Mme HUET remarque que l'ensemble des documents budgétaires ont été étudiés en commission finances et joints à la convocation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. HERISSON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. PROTEAU Guy, le Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Vu le compte de gestion du Trésorier, Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des Restes à Réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote.

BUDGET PRINCIPAL				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	2 672 490,27 €	3 273 440,21 €	600 949,94 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0,00 €	176 059,95 €	176 059,95 €
	Résultat à affecter			777 009,89 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	1 195 975,41 €	1 547 085,34 €	351 109,93 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	627 067,03 €	0,00 €	-627 067,03 €
	Solde Global d'exécution			-275 957,10 €
Restes à Réaliser de l'exercice 2017	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	214 100,00 €	0,00 €	-214 100,00 €
Résultats cumulés 2017				286 952,79 €

Discussion :

M. BOMPARD remercie M. SEVERIN pour l'avoir reçu après la commission finances puis apporte certains éléments budgétaires : augmentation des dépenses de fonctionnement (10 %) et des recettes de fonctionnement (11 %) ; augmentation des recettes d'investissement (15 %) et diminution des dépenses d'investissement (39 %). M. BOMPARD constate de fortes augmentations sur l'eau et les carburants. Mme HUET explique qu'il a été constaté des fuites et que certaines associations n'ont pas toujours rendu le minibus avec le plein d'essence. M. ROUSSEAU et M. BOMPARD conviennent qu'une équité doit être respectée entre les associations et proposent de fixer une règle commune lors d'une prochaine commission finances.

M. BOMPARD évoque une augmentation des charges de personnel d'environ 85 000 €. Mme HUET rappelle les évolutions (ouverture d'une agence postale en février 2017, fin d'un contrat aidé, comptabilisation d'un poste de responsable finances et de direction des services

techniques sur une année pleine, recrutement d'un agent à l'accueil suite à des mouvements internes et un départ à la retraite en fin d'année 2017, augmentation des arrêts maladie aux écoles).

M. BOMPARD fait part de l'augmentation générale des dotations, la DGF étant compensée par d'autres dotations (DSR, DNP). Mme HUET confirme que les dotations n'ont pas diminué. Néanmoins, il s'agit de rester vigilant au regard des annonces gouvernementales liées à la suppression de la taxe d'habitation.

En ce qui concerne la dette, M. BOMPARD souligne qu'elle est effective, linéaire et en constante baisse depuis 2009 (26 % de 2009 à 2014 et 23 % depuis 2014). M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité de réduire l'encours de dette.

M. ROUSSEAU déplore le manque d'investissements sur la commune depuis le début de mandature.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Décide d'adopter le Compte Administratif du Budget Principal tel que présenté,

7 abstentions : M. BOMPARD, M. ROUSSEAU, Mme BARRAU, M. FORRLER, Mme CHAGNON, M. ORTLIEB, M. BOURGAIN

BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	129 798,68 €	158 581,04 €	28 782,36 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		67 525,00 €	67 525,00 €
	Résultat à affecter			96 307,36 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	128 351,82 €	138 602,59 €	10 250,77 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		132 826,75 €	132 826,75 €
	Solde Global d'exécution			143 077,52 €
Restes à Réaliser de l'exercice 2017	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2017				239 384,88 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Décide d'adopter à l'**unanimité** le Compte Administratif du Budget Annexe du Port du Chapus tel que présenté.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	11 245,16 €	13 972,88 €	2 727,72 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0,00 €	25 869,78 €	25 869,78 €
	Résultat à affecter			28 597,50 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017			0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		0,00 €	0,00 €
	Solde Global d'exécution			0,00 €
Restes à Réaliser de l'exercice 2017	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2017				28 597,50 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Décide d'adopter à l'**unanimité** le Compte Administratif du Budget Annexe du Port de Mérignac tel que présenté.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA GIROFLEE

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	121 057,24 €	137 392,27 €	16 335,03 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		22 928,43 €	22 928,43 €
	Résultat à affecter			39 263,46 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	5 044,92 €	0,00 €	-5 044,92 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		8 058,27 €	8 058,27 €
	Solde Global d'exécution			3 013,35 €
Restes à Réaliser de l'exercice 2017	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2017				42 276,81 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Décide d'adopter à l'**unanimité** le Compte Administratif du Budget Annexe du Camping La Giroflée tel que présenté.

Discussion :

M. le Maire donne la parole à Mme MARTIN, Trésorière.

Mme MARTIN expose que le résultat de la gestion 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 600 949 euros auquel il convient d'ajouter le report de 2016 pour un résultat de fonctionnement cumulé de 777 000 euros.

Mme MARTIN explique que les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des ressources fiscales, des dotations et les loyers. Comparativement aux communes de même strate du département, si la commune perçoit moins de ressources fiscales, en revanche elle est plutôt mieux située au niveau des dotations et de produits de gestion courante comme les loyers.

- Les ressources fiscales représentent 434 euros/hab contre 730 euros/hab sur le département
- Les dotations : 279 euros/hab contre 258 euros/hab sur le département
- Autres produits : 141 euros/hab contre 127 euros/hab sur le département

Concernant les dépenses de fonctionnement, les postes de charges générales, de personnel et de gestion courante indiquent une très légère baisse par rapport à 2016.

Concernant les dépenses d'investissement, le remboursement de la dette représente 411 000 euros ; les dépenses directes d'équipement 785 000 euros (66%).

Les recettes d'investissement sont quant à elles principalement constituées de subventions ou dotations. Les subventions perçues en 2017 représentent quant à elle 65 euros par habitant contre 58 euros par habitant au niveau départemental. Le fonds de roulement est positif et permet de financer les besoins en trésorerie.

Sur l'endettement, on constate que le capital restant dû passe de 4 805 000 euros en 2013 à 3 600 000 euros en 2017 soit moins 1 205 000 euros. En 2017, le désendettement s'élève à 357 000 euros.

Sur la fiscalité, on note que les bases qui servent au calcul du produit sont inférieures aux moyennes départementales :

- TH : 10,60 euros/hab contre 10,44 sur le département
- TFB : 26,14 euros/hab contre 22,16 sur le département
- TFNB : 91,98 euros/hab contre 58,72 sur le département

En conclusion, Mme MARTIN souligne que la commune continue son désendettement à hauteur d'environ 350 000 euros par an en moyenne tout en maintenant un montant de dépenses d'investissement dans une fourchette située entre 700 000 euros et 850 000 euros. Le budget est évalué au plus juste, plutôt à la baisse au niveau des recettes (celles-ci étant réalisées sur certains postes à plus de 100%) et plutôt à la hausse au niveau des dépenses (taux de réalisation inférieur).

Cependant le solde en capital reste encore important. Le principe de prudence doit par conséquent encore être appliqué.

03 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Adopte à l'unanimité.

04 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

En application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé les comptes administratifs 2017 du Budget Principal et des budgets Annexes,
Constatant les résultats des différentes sections d'investissement respectives,

BUDGET PRINCIPAL

	+	-
Résultat de clôture de la section de fonctionnement du BP Ville 2017	777 009,89 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2017 (D001) du BP Ville		275 957,10 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017		214 100,00 €
Capacité ou Besoin de financement de la section d'investissement		490 057,10 €
Couverture du besoin de financement 2017 (R1068)	490 057,10 €	
Excédent de fonctionnement 2017 reporté (R002)	286 952,79 €	

D001 – Déficit d'investissement reporté	275 957,10 €
R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	490 057,10 €
R002 – Excédent de fonctionnement reporté	286 952,79 €

BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS

	+	-
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	96 307,36 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2017 (D001)	143 077,52 €	
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017		0,00 €
Capacité ou Besoin de financement de la section d'investissement	143 077,52 €	
Excédent de fonctionnement 2017 reporté (R002)	96 307,36 €	

R001 – Excédent d'investissement reporté	143 077,52 €
R002 – Excédent de fonctionnement reporté	96 307,36 €

BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC

	+	-
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017	28 597,50 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2017 (D001) du BP Ville		0,00 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017		0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté (R002)	28 597,50 €	

R002 – Excédent de fonctionnement reporté	28 597,50 €
---	-------------

BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA GIROFLEE

	+	-
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	39 263,46 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement (R001) du BP Ville	3 013,35 €	
Solde des restes à réaliser en section d'investissement		0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté (R002)	39 263,46 €	

R001 – Excédent d'investissement reporté	3 013,35 €
R002 – Excédent de fonctionnement reporté	39 263,46 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation des résultats de l'année 2017 tels que présentés.

05 – ADOPTION DE LA FISCALITE DE L'ANNEE 2018

Considérant les crédits nécessaires à l'équilibre du budget principal,
Chaque année, l'assemblée municipale doit arrêter les taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année à venir.

En effet, les communes perçoivent le produit des 3 taxes suivantes :

- La Taxe d'habitation (TH),
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB),
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFNB).

Conformément aux engagements pris lors du Débat d'Orientations Budgétaires, M. le Maire propose de fixer les taux de la fiscalité directe communale 2018 comme suit :

Evolution des taux	Impôt	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	Taux 2018
0,00%	TH	4 722 867 €	10,60%	10,60%
0,00%	TFB	3 086 458 €	26,14%	26,14%
0,00%	TFNB	59 449 €	91,98%	91,98%

Discussion :

M. BOMPARD regrette qu'aucune augmentation d'impôts au-delà de l'inflation n'ait eu lieu, comme annoncé durant la campagne électorale, et ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentations des impôts depuis une dizaine d'années. M. le Maire répond que ce n'est pas la volonté de la municipalité et que 66% des administrés ne payent pas de taxe d'habitation. Mme HUET expose qu'il est préférable d'accueillir des habitants qui vont construire sur la commune et générer ainsi de nouvelles taxes d'aménagement que d'augmenter les impôts qui ne rapporteraient qu'environ 10 000 à 15 000 euros selon les estimations. M. le Maire ajoute qu'une nouvelle taxe GEMAPI a été créée au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a augmenté les taux pour 2018. M. FORRLER indique qu'il vote contre dans la mesure où les promesses de campagne électorale ne sont pas respectées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, le taux des trois taxes comme suit :
TAXE D'HABITATION 10,60 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI 26.14 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 91,98 %

2 contre : M. FORRLER, Mme CHAGNON

5 abstentions : M. BOMPARD, M. ROUSSEAU, Mme BARRAU, M. ORTLIEB, M. BOURGAIN

06 - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'ANNEE 2018- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mme HUET rappelle que la commission des finances s'est réunie le 15 mars 2018 pour étudier ces budgets primitifs. Mme HUET procède ensuite à la présentation des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, en détaillant notamment les opérations d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL

URBANISME - ENVIRONNEMENT	50 000,00
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	7 400,00
MAIRIE EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	27 050,00
ETUDE REVISION / MODIFICATION DU PLU	82 800,00
AMENAGEMENT RUE DES ROSIERS	40 000,00
ADAP	30 000,00
RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE	130 000,00
BATIMENTS MUNICIPAUX DIVERS	108 100,00
VOIRIE - S.T.	101 000,00

BUDGET ANNEXE PORT DU CHAPUS

TRAVAUX SUR LES CALES	23 000,00
REFECTION JETEEES	50 000,00

Discussion :

M. BOMPARD demande à revenir sur les investissements, en particulier sur les dépenses prévues dans le cadre de l'ADAP en 2017.

Mme HUET explique que l'étude réalisée par le cabinet ACCEO sur les coûts des travaux (camping, ancienne capitainerie et La Poste) a été surévaluée. Mme HUET donne la parole à M. AUDEBERT qui précise qu'une grande partie des travaux ont été réalisés en régie diminuant ainsi le coût d'environ 40% par rapport aux prévisions. M. AUDEBERT ajoute que des travaux permettant l'accès aux handicapés sont prévus au Sémaphore (accès à la scène) ainsi qu'à l'UNRPA (suppression de 3 marches).

M. BOMPARD demande où en est l'avancée des travaux de la salle de l'ESTRAN et du marché. M. AUDEBERT répond que les travaux de l'Estran s'achèveront durant les vacances de Pâques, et que ceux du marché sont terminés.

M. FORRLER propose que le planning soit actualisé et retrace les travaux qui ont été effectués. M. AUDEBERT confirme qu'il dressera un bilan lors de la prochaine commission urbanisme.

M. BOMPARD remarque que le total des dépenses d'investissement de 2017 s'élève à 712 000 euros et que les prévisions 2018 représentent presque la moitié des prévisions 2017. Il s'étonne du peu de projets d'investissements. Mme HUET explique la différence par la réfection de l'Avenue De Gaulle en 2017 et ajoute que la mise en conformité et l'entretien des bâtiments communaux engendrent des coûts importants et invite à rester prudent pour ne pas alourdir la dette. M. BOMPARD souhaiterait que la commune investisse davantage. M. ROUSSEAU ajoute que la dette n'empêche pas l'investissement.

M. GABORIT évoque le changement de panneaux de basket à la salle omnisports et Mme MONBEIG le projet d'un city stade en 2019.

M. BOURGAIN intervient concernant la rénovation de travaux urgents à entreprendre au sein de l'école primaire. Des problèmes de salubrité et des risques pour la santé sont évoqués pour lesquels M. BOMPARD demande que les travaux soient réalisés en utilisant le budget sur la ligne des imprévus.

M. le Maire informe s'être rendu sur place et ne pas rester sans agir. M. AUDEBERT confirme qu'une étude sera réalisée.

M. ROUSSEAU demande des explications quant à l'augmentation des dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire prévues en 2018.

Mme MONBEIG l'explique par la hausse de fréquentations du restaurant scolaire. 134 enfants mangent à la cantine cette année, contre 110 à 115 les années passées.

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 15 mars 2018,

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section de fonctionnement,

Après débat et examen des opérations et chapitres de la section d'investissement,

Décide d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal tel que présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 171 567,79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 544 144,89 €

7 contre : M. BOMPARD, M. ROUSSEAU, Mme BARRAU, M. FORRLER, Mme CHAGNON, M. ORTLIEB, M. BOURGAIN

BUDGET ANNEXE PORT DU CHAPUS

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section de fonctionnement,
Après débat et examen des opérations et chapitres budgétaires de la section d'investissement,

Décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif du Budget Annexe du port du Chapus tel que présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	245 307,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes 256 884,88 € Dépenses 125 000,00 €

Discussion :

M. FORRLER interroge sur le détail des divers investissements prévus de 50 000 euros.

Mme FOUCHER informe que cette dépense est prévue pour les réparations des perrés ouest et sud, ainsi que celles des échelles, des anneaux et des digues.

BUDGET ANNEXE PORT DE MERIGNAC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section de fonctionnement,
Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section d'investissement,

Décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif du Budget Annexe du port de Mérignac tel que présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 997,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €

BUDGET ANNEXE CAMPING LA GIROFLEE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section de fonctionnement,
Après débat et examen des chapitres budgétaires de la section d'investissement,

Décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif du Budget Annexe du camping La Giroflée tel que présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes 39 263,46 € Dépenses 18 050,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes 3 013,35 € Dépenses 0,00 €

07 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

M. le Maire rappelle que le conseil municipal réuni en date du 14 avril 2014 a délibéré sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et de la Conseillère déléguée en application des articles L2123-20 et suivants du CGCT.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires et adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction du conseiller délégué sont prélevées sur l'enveloppe indemnitaire des adjoints.

Considérant la nécessité de modifier le tableau nominatif à la demande de la Trésorière eu égard aux changements qui ont eu lieu en 2014 (retrait des délégations de M. BOMPARD et installation d'un nouvel adjoint au Maire lors du conseil municipal en date du 20 juin 2014 et nomination d'une nouvelle conseillère déléguée au 1^{er} juillet 2017),

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'annuler et remplacer la délibération du 14 avril 2014 portant sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué.

08 - SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE D'INSTALLATIONS ET OUVRAGES PORTUAIRES

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de convention pour l'utilisation du port avec l'EURL Croisières Alizée pour l'année 2018. La redevance d'utilisation est fixée à 5 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation du port avec l'EURL Croisières Alizée pour les l'année 2018 et toutes pièces afférentes au dossier,
- de dire que la redevance d'utilisation est fixée à 5 000 € TTC pour l'année 2018.

DECISIONS

2018/04	09/03/2018	A compter du 1er janvier 2018, il est attribué une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée au profit des agents	
2018/05	16/03/2018	Convention mobilier urbain à usage publicitaire avec la Sté Axe Marketing Management à DOLUS D'OLERON – renouvellement du mobilier rue Jean Moulin	Montant de la redevance annuelle :150,00 €

M. COCOLLOS propose d'inscrire les horaires de marées sur le panneau d'affichage lumineux. Mme FOUCHER demande que ce soit également affiché à la pointe du Chapus.

QUESTION DE M. BOURGAIN

1 - Antenne relais, information sur le projet d'installation

M. le Maire informe qu'il a reçu les riverains mais qu'ORANGE a conditionné sa venue à la signature du contrat. M. le Maire ajoute qu'ORANGE a contacté un propriétaire situé au lieu-dit Petit Port pour lui proposer d'implanter une antenne dans son terrain en contrepartie d'une redevance de 30 000 €.

M. BOMPARD et M. FORRLER déplorent la façon dont l'affaire a été menée ce qui donne une mauvaise image de la commune. Pour M. BOMPARD, on n'en serait pas arrivé là si une concertation préalable avait eu lieu. M. BOURGAIN regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation des administrés avant les votes.

2 - Arrêt de bus, réponse de KEOLIS ?

M. le Maire informe qu'une réunion est prévue le 30 mars avec la société KEOLIS.

3 -Projet de rénovation ancienne cantine

M. le Maire indique que les travaux auront lieu en 2019. M. BOURGAIN considère qu'il est important de se projeter vers l'avenir en expliquant qu'un bâtiment doit aujourd'hui créer de l'énergie. M. BOMPARD propose de se pencher sur la question des panneaux photovoltaïques.

Séance levée à 20H00